

# Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire Centre d'Accueil Pour Enfants CAP'E Mercredi 14 juin 2023 à 19h00 au centre paroissial de Courgenay

#### Présents:

Bédat	Sophie	Présidente
Julmy	Marie-France	Secrétaire de la Commune
Marquis	Stéphanie	Membre du Comité
Petignat	Jean-Baptiste	Membre du Comité
Schluchter	Audrey	Membre du Comité
Kneuss	Patricia	Directrice du CAP'E
Borruat	Mégane	Responsable pédagogique
Braun	Laure	Collaboratrice
Cuenin	Guillaume	Collaborateur
Fleury	Jules	Collaborateur
Roth	Sonia	Collaboratrice
Bendit	Olivier	Parents
Kappel	Dylan	Parents
Salomon	Audrey	Parents
Joliat	Véronique	Secrétaire du Centre d'Accueil pour Enfants

#### Excusés:

Baumann Christel, Cattin Brice et Géraldine, Curty Miriam, Daucourt-Lema Ludivine et Roberto, Humair Aubérie, Loviat Maryline, Michel Mélanie, Monnot Carole, Oberli Isaac, Ponce Sophie, Rérat Cosette & Xavier, Ribeaud Quentin, Surmont Janique et Frédéric, Tatti Joëlle et Gaël, Varrin Annie.

## Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV de l'AG 2022 (affiché sur notre site internet)
- 2. Modification des statuts validation de la proposition du Comité (affiché sur notre site internet)
- 3. Démissions et élections des membres du Comité et nomination d'un(e) président(e) validation de la proposition du Comité
- 4. Admissions démissions des membres de l'association
- 5. Rapport du comité
- 6. Rapport de la directrice
- 7. Rapport de la responsable pédagogique
- 8. Modifications règlement du CAPE (affiché sur notre site internet)
- 9. Comptes 2022
- 10. Rapport des vérificateurs des comptes
- 11. Budget 2023
- 12. Divers et imprévus

Mme S. Bédat salue l'assistance et ouvre l'assemblée à 19h00. Elle souhaite la bienvenue à tout le monde.

M. G. Cuenin et M. J.-B. Petignat sont désignés pour être scrutateurs de l'assemblée.

# 1. Approbation du PV de l'AG 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est disponible sur le site. Il est accepté et approuvé à l'unanimité.

Mme P. Kneuss prend la parole et propose deux modifications supplémentaires au paragraphe « placement » du règlement. Il s'agit d'ajouter :

au point 3 : la direction se réserve le droit de facturer CHF 30.00 à chaque demande supplémentaire (concerne le forfait)

point 9, modifié comme suit : tout dépannage annoncé sera facturé (sauf si annulation 15 jours à l'avance par écrit).

Ces points sont votés et acceptés à l'unanimité.

## 2. Modification des statuts - validation de la proposition du Comité

Etant donné que le CAPE se sépare de Cornol au 31.07.2023, tous les points ayant trait à Cornol sont supprimés. La composition du comité sera désormais d'au moins 4 membres : 2 représentants de parents, 1 représentant du conseil communal de Courgenay, 1 professionnel de l'éducation, la directrice (voix consultative) et la responsable pédagogique (voix consultative).

À ce sujet, M. G. Cuenin prend la parole et souhaite intégrer un membre de l'équipe (qui est neutre) et non la responsable pédagogique (qui fait partie de la direction) au comité. Il est expliqué par les membres du comité que des sujets parfois très sensibles sont abordés lors de ces séances et que le comité prend ses décisions de façon unanime. Ce n'est pas le rôle d'un membre de l'équipe d'être au courant de telles discussions, en sus du respect de la confidentialité et du secret de fonction. Le descriptif de fonction de la responsable pédagogique précise qu'elle fait le lien entre le terrain et la direction, elle représente donc ses collègues du terrain.

Mme S. Bédat précise que le personnel peut prendre contact avec le comité pour des demandes et qu'un collaborateur peut participer partiellement à un comité pour un sujet bien spécifique.

# 3. <u>Démissions et élections des membres du Comité et nomination d'un( e) président( e) – validation de la proposition du Comité</u>

<u>Démissions</u>: Mme L. Sancéau et M. J.-B. Petignat pour les parents / Mme M.-F. Julmy caissière communale de Courgenay (elle ne fait plus les comptes) / Mme S. Marquis représentante du conseil communal de Cornol.

Admissions: M. O. Bendit et M. D. Kappel. Ces nouveaux membres sont acceptés à l'unanimité.

Membres du comité dès juin 2023: Mme S. Bédat présidente et représentante de l'éducation de l'enfant, Mme A. Schluchter représentante du conseil communal Courgenay, M. O. Bendit et M. D. Kappel, représentants des parents. Mme P. Kneuss directrice (voix consultative) et Mme M. Borruat responsable pédagogique (voix consultative).

#### 4. Admissions – démissions des membres de l'association

Pour l'association, nous comptons 20 admissions et 23 démissions.

# 5. Rapport du Comité

Durant cette année, le comité s'est retrouvé à 5 reprises entre juin 2022 et mai 2023. De nombreux échanges ont eu lieu par mail et téléphone.

Les principaux thèmes abordés ont été:

- Remplacement du responsable de site M. M. Grosjean par Mme L. Braun dès le 01.01.2023
- Communalisation du site de Cornol (choix des deux parties de se séparer)
- Traiter les difficultés liées à l'inclusion
- Demande du maire de faire des économies : travailler sur le budget 2023
- Horaires du personnel (août 2022)
- Cantoche, changement de lieu
- Réétudier le règlement pour proposer les modifications

Mme S. Bédat remercie chaleureusement le travail de M. J.-B. Petignat et de Mme L. Sanceau pour leur investissement depuis de nombreuses années au sein du comité. Au vu des changements des statuts, Mme S. Bédat remercie également Mme M.-F. Julmy et Mme S. Marquis pour leur travail.

Mme S. Bédat tient à remercier l'ensemble du comité pour leur investissement et leur présence aux réunions.

# 6. Rapport de la Directrice

Mme P. Kneuss informe que le nombre d'enfants au CAP'E s'élève à 160, contre 169 l'année passée. La diminution se situe au niveau des écoliers de Courgenay, 62 écoliers (72 l'année passée). La Cantoche accueille 28 écoliers (23 l'année dernière). La liste d'attente a augmenté avec 44 enfants (34 l'année dernière).

En décembre dernier, nous avons eu le départ de M. M. Grosjean. Mme A. Girardin et Mme S. Ponce nous quitteront cet été et continueront de travailler à l'UAPE de Cornol.

Merci à Mme L. Fleury et Mme B. Lötscher, qui, pendant une année ont apporté leur aide précieuse aux éducs dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

Un grand merci à Mme E. Pouilly qui effectue actuellement des remplacements au sein du CAPE, ainsi qu'à Mme M. Rottet qui a assuré les remplacements des derniers mois.

\*Des pistes d'économie ont été trouvées (annulation des annuités, réduction des coûts de nourriture, adaptation du nombre d'enfants dans les groupes, changement de l'abonnement téléphonique, les repas des stagiaires ne sont pas systématiquement fournis par la crèche, diminution des formations continues, rémunération à 80% du personnel lors des absences maladies, envoi des factures par mails). Mme P. Kneuss remercie grandement les collaborateurs pour tous les efforts fournis.

Nous avons reçu l'autorisation d'exploiter du Canton. Là encore, Mme P. Kneuss félicite le personnel.

Mme P. Kneuss souhaite trois pistes d'amélioration : 1) mettre à jour le projet pédagogique, 2) adapter les locaux acrobates, 3) faire appel à une 2ème éducatrice à midi à l'UAPE.

Une demande a déjà été envoyée auprès de la commune de Courgenay pour agrandir le CAPE.

Le CAPE a bénéficié de 2 soirs de formation sur le thème de l'inclusion et souhaite continuer à améliorer l'accueil à la cantoche.

Mme P. Kneuss remercie les parents, les membres de l'équipe ainsi que les membres du comité pour l'investissement et la confiance témoignée.

# 7. Rapport de la Responsable Pédagogique

Depuis l'été 2022, Mme M. Borruat était en congé maternité, c'est Mme L. Braun qui a repris son poste pendant son absence; elle la remercie pour son travail.

Durant cette dernière année, les activités proposées ont été les suivantes : bob, chasse aux œufs, sorties pêche, cueillette de fraises, nuit à la crèche, sorties en nature, fenêtre de l'Avent, etc...

Mme M. Borruat remercie les parents pour leur collaboration, l'équipe pour son travail et la directrice pour son écoute et sa bienveillance.

#### 8. Modifications règlement du CAPE (affiché sur notre site internet)

Il a déjà été discuté de cette modification en tout début d'assemblée et le nouveau règlement a déjà été voté et accepté.

#### 9. Comptes 2022

Mme V. Joliat présente et commente les comptes. Une demande avait été faite pour séparer au maximum les comptes de Courgenay et de Cornol dans le document présenté.

Les recettes sont supérieures au budget. Plusieurs pistes d'économie déjà mentionnées plus haut ont été réalisées \* (cf point 6).

# 10. Rapports des vérificateurs des comptes

Les comptes 2022 du CAPE ont été vérifiés par M. O. Godat, M. D. Frossard et M. T. Gurba.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par les personnes présentes et décharge est donnée à Mme V. Joliat, aux vérificateurs ainsi qu'au comité.

Mme S. Bédat remercie Mme V. Joliat pour la bonne tenue des comptes.

## 11. Budget 2023

Le budget est présenté par Mme V. Joliat lors de l'assemblée.

Le budget prévoit une perte de CHF 1'215'270.00

Le nombre d'enfants en suivis spécifiques est plus nombreux, le chiffre du budget a été adapté. Il en est de même pour le compte stagiaires, civilistes.

Le budget présenté est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

# 12. Divers et imprévus

Cantoche: le conseiller en charge du projet a stoppé l'aménagement du local des jeunes. Effectivement, la demande de l'agrandissement de la crèche, ajouté à la cantoche, a poussé le conseiller en charge du projet à faire un nouveau groupe de travail et de reprendre le projet à zéro afin d'éviter des frais inutiles. Il faut dans un premier temps étudier les priorités. Entre-temps (en 2024), deux containers adaptés pour accueillir les enfants de la cantoche seront achetés et déposés à proximité du CAPE. Il sera donc possible de séparer les groupes d'âges différents.

Mme A. Schluchter a rappelé que la commune est responsable de la cantoche et qu'en cas de difficultés avec les enfants, c'est la commune qui prendra contact avec les parents pour discuter des situations. Il ne faut en aucun cas laisser s'envenimer les choses.

La commune devra établir un cahier des charges pour les futurs collaborateurs qui travailleront à la cantoche. Le recrutement se fera par le biais d'offres publiques.

C'est au tour de Mme A. Schluchter de remercier les éducateurs, le comité sortant ainsi que la direction pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, Mme S. Bédat remercie l'assemblée et lève la séance à 20h02.

Courgenay, le 15 juin 2023

Centre d'Accueil pour Enfants La secrétaire

VOLAN

Véronique Joliat